

ABONNEMENT.
Saumur :
 En an. 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9
Poste :
 En an. 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 en envoyant un mandat
 sur la poste.
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne. 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR
 30 Novembre 1885.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.
 Séance d'hier jeudi.

INTERPELLATION DE M. CLÉMENCEAU.

Le président annonce qu'il a reçu une de-
 mande d'interpellation de M. Clémenceau
 ainsi conçue :

« Je demande à interpellier le gouverne-
 ment sur les affaires du Tonkin. »

Discours de M. Clémenceau.

L'orateur constate que des bruits alarmants
 ont semé des inquiétudes dans le
 pays. Les députés manquent de renseigne-
 ments.

Ils sont obligés de les chercher dans les
 journaux étrangers ou dans les journaux
 inspirés par le gouvernement.

Cependant la source de ces renseigne-
 ments devrait venir du gouvernement lui-
 même.

En conséquence, je demande au gouverne-
 ment la communication immédiate de cer-
 taines pièces diplomatiques dont les jour-
 naux ont donné l'analyse.

Lors de la dernière discussion, on se
 battait avec les Pavillons-Noirs. Ajour-
 d'hui, on se bat avec les Chinois.

Là est toute la question.

Est-il vrai qu'il existe un *casus belli* ?

Est-ce que la situation est changée ? Quel
 est le rôle de la commission ?

On lui a envoyé l'examen des crédits. Or,
 voilà qu'on lui soumet une pièce diploma-
 tique sur laquelle elle ne peut statuer sous
 peine de déclarer soudainement la guerre.

En ce moment le président Brisson inter-
 rompt l'orateur.

Il l'invite à se renfermer dans la question
 et à développer seulement les raisons qui
 militent en faveur de l'interpellation immé-
 diate.

M. Clémenceau répond qu'il attend une

réponse du gouvernement. Ajourner la dis-
 cussion, c'est accepter la complicité des
 actes.

Le président du conseil monte à la tri-
 bune.

Réponse de M. Jules Ferry.

Je n'examinerai pas, dit-il, le fond de la
 question. Je propose à la Chambre d'atten-
 dre le rapport de la commission.

La Chambre ne peut se prononcer sans
 avoir vu les pièces. Il faut qu'elle ait sous
 les yeux le rapport de la commission et le
 Livre Jaune pour se faire une opinion en
 connaissance de cause.

Le mémorandum n'est pas une rupture ;
 c'est le point de départ d'une négociation
 nouvelle. On aura la réponse d'ici à quel-
 ques jours.

Si la Chambre suivait M. Clémenceau
 dans sa précipitation, il faudrait désespérer
 du régime parlementaire.

Discours de M. Ribot.

L'interpellation, dit-il, semble viser la
 commission autant que le gouvernement.

Elle justifiera tous ses votes. Elle dira ce
 qu'elle a à dire lors de la discussion.

Quant au mémorandum, M. Clémenceau
 se fait une singulière idée des rapports du
 gouvernement avec une commission parle-
 mentaire.

Il croit que si la commission avait à sta-
 tuer, M. Ferry seul est responsable et ne
 songe pas à décliner sa responsabilité.

M. Clémenceau répond qu'avant d'être
 membre de la commission, les députés sont
 représentants du pays.

Il demande la discussion immédiate.

M. Ferry demande que la discussion soit
 ajournée.

Il y a une demande de scrutin sur la pro-
 position de M. Clémenceau.

La Chambre se prononce pour l'ajournement
 par 318 voix contre 495.

On reprend la suite de la discussion du
 budget.

Chronique générale.

Hier, M. Ferry, à la sortie de l'hémicycle
 de la Chambre, s'est épanché dans le sein de
 quelques amis. Suivant lui, le mémoran-
 dum serait le point d'attache de négociations
 nouvelles à la suite desquelles l'Angleterre
 médiatrice donnerait à la France la possi-
 bilité d'évacuer honorablement le Tonkin.
 Et c'est pour atteindre cet honorable résul-
 tat de recevoir de la Chine un coup de balai
 au lieu d'un coup de bâton, qu'il est abso-
 lument nécessaire de faire tuer quelques
 milliers de soldats et de jeter dans le fleuve
 Rouge — le bien nommé — quelques mil-
 lions ?

Comprenez qui pourra !

On mande de Paris au *Times* :

« Je persiste à croire que le conflit fran-
 co-chinois aboutira à un arbitrage. Mais la
 France ne peut consentir à cette solution
 sans qu'elle ait montré à la Chine qu'elle est
 parfaitement capable de l'écraser et qu'elle
 n'accepte de soumettre le conflit à l'Europe
 que par déférence pour le désir des puis-
 sances, et afin de ne pas troubler le com-
 merce du monde entier. »

« Dès que la France aura sauvegardé son
 honneur national et assuré sa situation au
 Tonkin de façon à montrer qu'elle peut mener
 à bonne fin même des expéditions loin-
 taines, elle reconnaîtra qu'elle n'a rien à ga-
 gner à continuer une lutte inutile et à per-
 sister dans une entreprise dont les profits ne
 peuvent couvrir les frais. »

Le *Temps* parlait il y a deux jours de
 5,400 hommes de renforts qui devaient être
 expédiés au Tonkin. Le *National* croit savoir
 que ce chiffre sera porté au moins à 8,000.

Le corps expéditionnaire atteindrait ainsi
 un total de 20,000 hommes.

On assure que le général Campenon, qui
 sera atteint dans cinq mois par la limite
 d'âge, demanderait sa mise à la retraite par
 anticipation, si le projet sur le cumul est
 voté et si lui-même est élu sénateur.

TRIBUNAUX

Les débats de l'affaire de la colonie de
 Port-Breton ont recommencé mardi devant
 la 8^e chambre correctionnelle, présidée par
 M. Bagnéris, vice-président.

M. du Breil de Rays est seul assis au
 banc des prévenus ; ses co-prévenus, MM.
 Sumien, Roubaud, Aucoustaux, de Paydt,
 Le Prevost, Pasquier et Guillou, ont été
 laissés en liberté. Quant aux autres pré-
 venus, les sieurs Poulain, Chambaud et
 Titeux de la Croix, ils ne se sont pas pré-
 sentés.

M. le président interroge M. de Rays ; il
 lui rappelle que c'est en juillet 1877 que,
 pour relever sa fortune, il eut l'idée de
 fonder une colonie. Les annonces dans les
 journaux ne produisirent pas grand effet,
 puisqu'en juillet 1878, quinze cents sous-
 criptions seulement avaient été recueillies.

C'est alors que le prévenu eut recours
 aux circulaires et aux prospectus ; il annon-
 çait qu'il avait fondé un vaste établissement
 agricole et il émettait d'abord des bons de
 terrain à cinq francs, payables à un franc
 par mois en donnant droit à un hectare de
 terrain. Ces prospectus exaltaient la richesse
 du terrain de la Nouvelle-France.

M. le président. — Quel était votre droit
 pour disposer des terrains de la Nouvelle-
 France ?

Le prévenu répond qu'il n'a pas vendu
 de terrain ; qu'il offrait simplement un ter-
 rain à déterminer, propre à la colonisa-
 tion.

M. le président rappelle ensuite que, d'a-
 vril 1878 à mai 1879, des bons de terrains
 furent émis pour la somme de cinq cent
 mille francs. A cette même date, le prévenu
 fit une conférence à Marseille, dans laquelle

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

XIV

L'INDIENNE HARRIETT RENTRE EN SCÈNE.

Mistress Mac Dowel et l'Indienne Harriett étaient
 toujours à Blackwater et dans des dispositions
 d'esprit bien différentes. Malgré la trempe vigou-
 reuse du caractère de mistress Mac Dowel, la fuite
 simultanée de Nancy et de Zambo, dans les cir-
 constances exceptionnelles où elle s'était produite,
 ne laissait pas que de causer de graves inquiétudes
 à la châtelaine de Blackwater. Harriett, au con-
 traire, ne trouvait dans tous ces incidents qu'un
 nouvel aliment à sa haine et n'en était pas moins
 décidée à faire atteindre à sa maîtresse, par tous
 les moyens possibles, le but qu'elle poursuivait.

Cependant, disait mistress Mac Dowel, ne te
 semble-t-il pas évident, comme à moi, que Zambo
 nous a trahies ?

Comment aurait-il pu le faire ? répondait
 l'Indienne, il ne savait de mes projets que ce que
 vous avez eu l'imprudence de lui en dire.

Je crains qu'il n'en soit autrement. J'ai beau-

coup réfléchi aux événements qui ont précédé cette
 fuite, surtout en ce qui regarde Zambo.

— Eh bien ?

— Te rappelles-tu que le jour de notre conver-
 sation sous le fourré de mangliers, nous avons
 trouvé le nègre appuyé contre un sycamore, à deux
 pas de là ?

— C'est vrai.

— Eh bien, à la façon dont il était placé, il n'a
 pas dû perdre un mot de ce que nous avons dit,
 et tu as laissé échapper, pour la première fois, ce
 matin-là, de terribles paroles, Harriett.

L'Indienne demeura un instant pensive.

— C'est possible, dit-elle enfin, c'est même pro-
 bable, et cette haine qu'il affichait contre miss
 Nancy n'était qu'une ruse pour nous faire tomber
 dans le piège où nous avons eu la sottise de nous
 laisser prendre. Misérable nègre !

— Alors tu en arrives à penser comme moi ?

reprit mistress Mac Dowel.

— Je ne vous comprends pas, maîtresse.

— Nancy peut nous perdre.

— Comment ?

— Ne crois-tu pas qu'elle est allée chercher un
 refuge auprès de son père ?

— Si fait.

— Et elle lui dira quelles sont les raisons qui la
 forcent à se réfugier auprès de lui.

Harriett secoua la tête.

— Mistress, dit-elle avec un amer sourire, vous
 connaissez mal la nature humaine: non, miss
 Nancy ne fera pas cela. Ne savez-vous pas que
 jusqu'au jour où elle a connu ce Français, miss
 Nancy avait concentré toutes ses affections sur son
 père ?

— C'est vrai.

— Miss Nancy, ajouta l'Indienne avec un dédai-
 gneux plissement de lèvres, est ce que, dans votre
 langage civilisé, vous appelez un ange de dévoue-
 ment. Miss Nancy (nous pouvons lui accorder ces
 qualités) a un grand sens et une raison au-dessus
 de son âge. Elle sait qu'en fournissant à son père la
 preuve que vous avez voulu lever sur elle une main
 criminelle, elle tuerait le faible vieillard. N'ayez
 crainte, maîtresse, miss Nancy ne fera pas cela.

Mistress Mac Dowel baissa la tête. Elle connais-
 sait assez Nancy pour savoir que l'Indienne voyait
 juste ; mais tant de grandeur d'âme l'humiliait sans
 la toucher. Elle répondit simplement à Harriett :

— Mais comment expliquera-t-elle cette soudaine
 détermination qui lui a fait entreprendre un aussi
 long voyage pour aller rejoindre son père ?

— Miss Nancy est ingénieuse ; elle saura bien
 trouver un prétexte.

— Tu crois ? demanda mistress Mac Dowel an-
 xieuse.

— D'ailleurs, reprit l'Indienne, si elle n'en
 trouve pas, c'est à nous de lui en fournir un.

— Lequel ?

— Vous allez écrire à M. Mac Dowel que, malgré
 vos prières, miss Nancy a cru de son devoir de
 braver les périls d'une longue route pour aller
 seule, en compagnie de son jeune nègre Zambo,
 retrouver son père. Vous ajouterez qu'une seule
 chose vous a empêchée de la suivre, c'est l'état de
 votre santé qui est assez sérieusement ébranlée
 depuis le départ de votre mari.

Sans même hasarder une objection, tant la maî-
 tresse était désormais sous le joug de la servante,
 mistress Mac Dowel écrivit à son mari la lettre
 qu'on lui demandait. Elle ne tarda pas à avoir la
 preuve que dans la profondeur de son âme perverse,
 Harriett avait deviné juste. Un mois ne s'était pas
 encore écoulé que mistress Mac Dowel recevait de
 son mari la lettre suivante :

« Ma chère Sarah,

« Vous devinez facilement dans quelles inquié-
 tudes mortelles m'ont tout d'abord plongé les
 dernières nouvelles que j'ai reçues de vous, quand
 je vous dirai qu'elles ont précédé de huit grands
 jours l'arrivée de ma chère Nancy au camp des
 confédérés. Jugez, ma chère Sarah, de mes an-
 goisses. Enfin, ma bien-aimée fille nous a rejoins
 hier seulement.

« Quoique ma Nancy ait l'âme vaillante, vous le
 savez, Sarah, je crois que les dangers qu'elle avait
 courus dans ce périlleux voyage, dangers très-

il fit appel au patriotisme et au sentiment religieux de ses compatriotes. Les souscriptions affluèrent alors et l'on fut obligé d'installer, comme cela avait été fait pour Paris, des agences à Marseille et au Havre.

Vers cette même époque, un journal fut fondé : il chantait les louanges de la colonie, et donnait même des gravures et des plans représentant des choses absolument imaginaires. En 1884, on avait placé des bons pour 700,000 hectares, et cependant la Nouvelle-France n'était pas achetée. Le roi Marogano, qui la vendit pour quelques paquets de tabac, une robe rouge, etc., n'en était même pas propriétaire.

— Vous n'aviez pas l'intention sérieuse de fonder une colonie, ajoute M. le président, d'abord parce que le pays vous était inconnu ; vous n'avez pas fait de travail de reconnaissance, et le terrain était malsain et inutile.

Le prévenu se défend avec beaucoup d'énergie et d'habileté.

Les autres prévenus sont ensuite interrogés.

Tous font retomber la responsabilité, s'il y en a une, disent-ils, sur le marquis de Rays, en qui ils avaient une confiance absolue, et à qui ils obéissaient aveuglément.

On entend enfin M. Brimond, l'expert qui a été chargé de dépouiller toutes les papiers de l'affaire de Port-Breton et n'apporte pas de grands éclaircissements. Après quoi, on renvoie au lendemain pour l'audition des témoins.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 28 novembre.

La cote se présente au début sous un meilleur aspect qu'hier, mais ce qui prouve le peu d'importance de ce mouvement dès la seconde heure de la séance, les cours se dérobent de nouveau. Le mot de tout cela, c'est que le découvert rachète et que dès que les rachats cessent, la baisse redevient maîtresse.

Nos rentes, après un début assez bon, retombent vers les cours d'hier : le 3 0/0 cote successivement 77.25, 77.17, 77.20, 77.12 ; l'amortissable, 78.30, 87.27, 78.35 ; le 4 1/2 0/0 1883, 106.25, 106.15, 106.07 ; dernier cours 106.22.

La Banque de France est à 5,270 et 5,300. La Banque de Paris, 800 et 805. La Banque Ottomane 653.12, 650 et 652.81.

L'Extérieure Espagnole demeure à 55 13/16 et 56 1/16. Pourquoi cette reprise ? Rien ne la justifie ; nous ne prévoyons au contraire que de la baisse sur ce fonds.

Le Crédit Foncier est très-demandé à 1,200 et 1,207.50. L'émission aux 600,000 Obligations Foncières du 26 courant a pleinement réussi.

Les chemins français sont en hausse : 1,270, le Lyon ; — 1,105, le Midi ; — 1,735, le Nord ; — 1,260, l'Orléans.

Le Suez est hésitant : 2,095, 2,100, 2,070 et 2,092.50 ; — 90.50 l'italien 5 0/0 ; — 321.25 l'Unifiée d'Egypte ; — 9.17 le Turc 5 0/0.

Nous n'attachons pas la moindre importance à la reprise d'aujourd'hui, nous avons déjà précédemment pu apprécier la valeur de ces mouvements qui ne précèdent généralement qu'une nouvelle accentuation de la baisse. Les rachats seuls provoquent ces revirements et dès que les positions sont équilibrées, les cours se dérobent de nouveau. Nous rappelons nos avis de prudence, car, pour nous, la baisse ne tardera pas à reprendre son œuvre.

Chronique militaire.

LE SERVICE EN CAMPAGNE.

Le nouveau règlement sur le service des armées en campagne, qui va paraître incessamment, est destiné à remplacer le décret du 3 mai 1832 qui n'était plus à la hauteur des progrès accomplis dans l'organisation, l'armement et la tactique des armées modernes.

Tandis que le règlement de 1832 comprenait 24 titres différents, celui-ci n'en comprend plus que 17. On a donc introduit un certain nombre de simplifications ; de plus, le nouveau règlement est conforme à l'organisation actuelle de l'armée.

Il convient de signaler, en particulier, les titres 16 et 17, qui traitent de l'attaque et de la défense des places et qui constituent un véritable bréviaire comme tout commandant d'une place de guerre. Les leçons de la dernière guerre n'ont pas été perdues : il est formellement prescrit, par les articles 286 et 288, que le commandant d'une place doit éviter de se renfermer dans l'enceinte même, porter la défense au dehors, répondre au feu de l'assiégeant jusqu'à épuisement complet de son artillerie, ne céder qu'après épuisement de ses derniers moyens de résistance et brûler ses drapeaux, s'il est absolument contraint de se rendre.

LE BAGAGE EN CAMPAGNE.

En conformité d'une décision du 23 novembre, la demi-couverture cessera d'être emportée par les troupes appelées à faire campagne ; cette mesure allégera considérablement la charge du soldat ; elle était d'autant plus nécessaire que le cantonnement est devenu la règle dans les guerres d'Europe.

LE NOUVEAU KÉPI.

Le ministre de la guerre a définitivement arrêté un modèle de képi semi-rigide en drap de sous-officier pour les troupes d'infanterie. Cette coiffure est ornée d'un macaron garance pour l'infanterie de ligne et jonquille pour les chasseurs à pied ; elle porte la cocarde tricolore.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Prudent, l'illustre arçonner de l'École de cavalerie qui a occupé tout Saumur en prenant un bain froid, vient de donner une nouvelle preuve de son aberration d'esprit. Il ne s'était rendu qu'à Tours, où il avait trouvé à se faire embaucher ; mais la gendarmerie était à sa piste et l'a bien vite retrouvé. Prudent a été ramené hier à Saumur et remis à l'autorité militaire.

TRAIT DE PROBITÉ. — Hier matin, un billet de 1,000 francs a été perdu rue Saint-

Nicolas et trouvé par M. Bernard Jalambic, revendeur, qui s'est empressé de rechercher son propriétaire et de le lui remettre sans vouloir accepter aucune récompense.

L'HOMME-RAPIDE.

Nous n'avons pu annoncer encore l'heure à laquelle M. Lejeune, dit l'Homme-Rapide, est arrivé à Angers dimanche dernier, après avoir quitté Saumur à 3 heures 20 minutes.

Hier soir, M. Lejeune nous a fait savoir qu'il était chez lui à 5 heures 40 minutes. Il a donc franchi 46 kilomètres en 2 heures 20 minutes.

Aujourd'hui vendredi, l'intrépide coureur est revenu à Saumur, toujours par le même moyen de locomotion ; parti d'Angers à midi et demi, il est arrivé ici à 2 heures 10 minutes.

La course qu'il n'a pu fournir dans le Chardonnet, dimanche dernier, sera reprise dimanche prochain au même endroit, et, en cas de mauvais temps, dans le manège.

M. Caillé dit l'Homme-Eclair et le Champion de France prendront part à la lutte.

AUROSORES BORÉALES.

Depuis trois ou quatre jours, des aurores boréales se manifestent le soir au coucher du soleil.

A ce moment tout l'Ouest s'empourpre ; puis de longues ondulations d'un rouge vif et brillant remontent vers le Nord et s'étendent jusqu'à l'Est.

Peu à peu ces jolies couleurs s'affaiblissent et disparaissent.

L'Indépendant de Tours dit que, « dans la saison où nous sommes actuellement, les aurores boréales sont ordinairement le prélude du froid. »

Le Journal de la Vienne dit de son côté :

« Quelques personnes rappellent à ce sujet qu'une semblable clarté avait illuminé les plus mauvais jours de 1793 et de 1870, ainsi que la plupart des époques troublées. »

Nous avons annoncé que les conventions passées entre les six grandes Compagnies de chemins de fer avaient été promulguées au Journal officiel.

Pour que ces conventions deviennent exécutoires, il faut la ratification des assemblées générales d'actionnaires.

La Compagnie d'Orléans s'est mise la première en mesure de satisfaire à cette obligation.

Elle convoque ses actionnaires en assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 13 décembre prochain, « à l'effet de statuer sur les conventions intervenues entre le ministre des travaux publics et la Compagnie ; sur les propositions d'emprunt qui leur seront soumises et sur celle qui leur sera faite par le conseil d'administration. »

AVIS.

Une Pétition adressée à M. le Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, tendant à ob-

Cette lettre calma les terreurs de mistress Mac Dowel et rassura en même temps les deux complices sur les conséquences de leur criminelle équipée. Mais loin de ressentir un peu de pitié dans l'âme, sinon des remords, mistress Mac Dowel et Harriett s'affermirent dans leur dessein, qui était de s'emparer par tous les moyens possibles de la fortune de Mac Dowel, ou tout au moins, dans le cas où ce but ne pourrait être atteint, de satisfaire leur haine commune en frappant de nouveaux et plus rudes coups sur miss Nancy.

Pendant, et malgré la fertilité de son imagination quand il s'agissait d'une mauvaise action à commettre, Harriett n'avait encore rien trouvé qui pût concourir à ses desseins, quand un matin, à son réveil, elle trouva dans un journal de Saint-Louis le fait divers suivant, qui fixa son attention :

« Un jeune Français, M. Charles Lecomte, capitaine dans l'armée fédérale de l'Ouest, sous le commandement du général Frémont, vient d'être tout à coup promu au grade de colonel de l'un des régiments de la brigade Stanley par le général en chef.

Cette nomination a eu lieu à la suite d'un brillant fait d'armes qui a fait tomber de nouveau entre les mains du gouvernement du Nord la petite, mais très-importante forteresse de Tower-Rock, sur le Mississippi, dont elle commande le cours. »

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

tenir une meilleure organisation dans le service des trains de Saumur à Poitiers, Thouars, Chinon et Doué, se signe en ce moment, et jusqu'au 2 décembre, chez M. BARBIN-MORICET, 6, rue de l'Abreuvoir, à Saumur.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 28 novembre.

Tentative d'assassinat.

(Suite et fin.)

Les deux prévenus et les neuf témoins-détenus font leur entrée entre deux haies de gendarmes. Plusieurs brigades, ayant à leur tête le capitaine et le maréchal des logis chef, sont présentes. Le poste de service a été doublé. Toutes les issues sont gardées par des sentinelles qui ont l'arme au poing.

Geslot prétend qu'il a frappé le gardien sans avoir eu l'intention de le tuer. Son but était de se faire envoyer à la Nouvelle pour y fumer du tafia. Il a inculqué ces idées-là au jeune Georget, qui semble n'avoir agi que sous l'inspiration de son aîné.

Le président reproche à Geslot d'avoir dit à l'instruction : Ça me vaut une purge quand je frappe. Le prévenu nie ces paroles en disant que le juge d'instruction cherchait à le faire blaguer.

Les détenus assurent que s'ils n'étaient pas arrivés au secours du gardien, celui-ci était tué net.

Le jury a délibéré pendant cinq quarts d'heure. Il a rendu un verdict affirmatif sur le fait principal et sur les circonstances aggravantes en ce qui concerne Geslot, en lui accordant toutefois des circonstances atténuantes.

Georget n'a été reconnu coupable, avec circonstances atténuantes, que sur les questions subsidiaires seulement.

La Cour a condamné Geslot à dix ans de travaux forcés et Georget à quatre ans de prison.

L'erreur du parquet du Mans.

COMPLICITÉ DE VOL.

Le 28 juillet 1882, le nommé Geslot passait en compagnie de Langlais, Pierre, à Moncé en Belin, près du Mans. A bout de ressources, il entra dans une ferme appelée la Clarté. Profitant de l'absence des époux Martineau, il déroba dans une armoire une somme de 138 fr.

Pierre Langlais reçut au Mans 20 fr. de cette somme. A une lieue plus loin, Langlais menaça de dénoncer Geslot s'il ne lui donnait point un nouvel acompte sur l'argent volé. Geslot avança 40 fr. à son camarade, puis les deux amis jusqu'à la bourse se séparèrent en plus ou moins bonne intelligence.

Geslot a déjà été condamné pour ce fait à deux ans de prison qu'il purge à Fontevault. C'est l'un des deux détenus qui comparait aujourd'hui pour tentative d'assassinat sur un gardien.

Au jour de sa condamnation aux assises de la Sarthe, Geslot avait déclaré que Langlais faisait le guet. Or, comme ce dernier n'avait pas comparu, la Cour lui avait tout bonnement octroyé cinq ans de travaux forcés comme contumax. Mais bientôt l'on apprit que Langlais n'était point en fuite. Il purgeait simplement quelques mois de prison à Laval pour vagabondage. Le parquet du Mans, par une négligence inconcevable, avait oublié de rechercher Langlais à la prison de Laval et avait ainsi induit la Cour d'assises en erreur.

Le Journal de Maine-et-Loire a déjà parlé de cette curieuse méprise.

Aussi l'arrêt de cette Cour a-t-il été cassé par la Cour de cassation et Langlais a été traduit devant les assises de Maine-et-Loire.

Aujourd'hui Geslot, qui n'a plus d'intérêt à accuser son ancien camarade, assure que Langlais n'était point complice du vol, qu'il a tout simplement partagé l'argent, sachant que c'était le produit d'un larcin. Voilà tout son crime.

Pierre Langlais est né à Angers en 1840. M. Martin a fort habilement présenté la défense de cet homme dont il connaît le passé. Jusqu'à 40 ans, Langlais est resté probe et honnête. C'est à la suite d'une fièvre typhoïde que son cerveau s'est détraqué ; sa femme, profitant de la faiblesse de l'âme de son mari, l'a abandonné dans la misère après lui avoir dépensé sa petite fortune.

Dès lors, Langlais au désespoir n'a vécu que de vagabondage.

sérieux et de plus d'un genre, avaient jeté un grand trouble dans l'esprit de la chère enfant. Elle craignait sans doute que je lui reprochasse la grave imprudence qu'elle avait commise en traversant ainsi seule, et sans autre aide qu'un enfant, la plus grande partie du continent américain. Oui, elle craignait cela, ma chère Sarah ; elle oubliait donc l'étendue de mon affection pour elle, qu'en arrivant elle se jeta dans mes bras en pleurant.

« Pleurer ! pourquoi ? Moi, lui faire des reproches ! Oh ! la pauvre petite ! J'étais bien trop heureux de la sentir en ce moment si près du cœur de son père. Je la rassurai donc ; mais rien ne pouvait la calmer, et à mes questions elle ne répondait que par des sanglots. Enfin je lui fis, non sans peine, comprendre que vous m'aviez écrit et que je savais tout.

« — Quoi ! me dit-elle, vous savez...

« — Que tu as voulu braver tous les dangers pour rejoindre et embrasser ton père, sans doute.

« Nancy me regarda un instant avec cet air étrange qui me prouve que ses nerfs ont été singulièrement ébranlés par ce périlleux voyage, puis elle me dit en fondant de nouveau en larmes et en se cachant la tête dans ma poitrine :

« — O père, si vous saviez...

« — Quoi donc ?

« — Rien, rien. Comme vous l'a écrit mistress MacDowel, j'ai voulu vous revoir. Rien autre chose.

J'étais si inquiète ! Oh ! c'est bon d'être près de son père !

« Et la chère enfant m'embrassait en pleurant et en riant tout à la fois.

« Cette exaltation qui m'inquiétait finit cependant par se calmer. Ma chère enfant repose en ce moment. J'en ai profité pour vous écrire la près d'elle. Si vous la voyiez, Sarah ! comme elle est tout à coup redevenue elle-même ! Ses beaux traits ont repris leur placidité, elle sourit presque dans son sommeil. L'enfant sait qu'elle est sous la garde de son père.

« Ces mots entrecoupés qu'elle prononçait : « Si vous saviez, mon père... » me reviennent à l'esprit. Que voulait-elle dire ? Le devinez-vous, Sarah ? Sans doute faisait-elle allusion à ce Français ! Ah ! maudit soit le jour où cet homme est entré dans notre maison. Nous étions si heureux !

« Au revoir, chère Sarah. Je n'ose vous dire à bientôt. Mais, de loin comme de près, comptez sur l'affection sans borne de

« Francis Mac Dowel.

« P.-S. — Harry me charge pour vous de toutes ses tendresses. Il s'est payé le *chic* de se faire nommer lieutenant dans l'armée confédérée, mais, vue de près, il trouve la guerre moins drôle qu'il n'aurait cru, et en cela je suis bien de son avis. J'ai l'âme navrée de voir la patrie ainsi déchirée par la main de ses enfants. »

Le jury a rendu un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes. La Cour a condamné Langlais à un an et un jour d'emprisonnement. (Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Le bruit court que le maire d'Angers, M. Jules Guillon, serait décidé à ne pas briguer de nouveau le mandat et les fonctions de maire. Fait-il pas mieux que de s'exposer à un échec ?

CHOLET.

M. de Pellieux, major d'infanterie, breveté, hors cadre, employé dans le service d'état-major, est nommé chef de bataillon au 77^e de ligne, à Cholet, en remplacement de M. Coustis de la Rivière, mis hors cadre pour un service d'état-major.

M. Brulor, sous-lieutenant au 77^e de ligne, passe au 404^e pour y occuper un emploi de son grade.

LOUDUN.

Le Conseil municipal de Loudun vient de décider que la Rue Centrale porterait à l'avenir le nom de Rue Renaudot.

Renaudot, un des créateurs du journalisme en France, est en effet né à Loudun en 1686, dans la maison occupée par M. Chapron.

POITIERS.

Depuis plusieurs jours, un inspecteur de la Compagnie Générale des Allumettes, accompagné du contrôleur des contributions indirectes, fait des recherches dans les magasins et bureaux de tabac de notre ville, afin de découvrir des briquets à amorce, qui, paraît-il, nuisent à la vente des allumettes.

Des procès-verbaux sont dressés contre les dépositaires de ces briquets.

Nous croyons que la Compagnie des Allumettes ferait mieux d'employer à améliorer ses produits l'argent qu'elle dépense en inspections. (Journal de la Vienne.)

TOURS.

Un vol a été commis l'avant-dernière nuit dans cette ville.

Entre 4 heures et 2 heures, des malfaiteurs ont pénétré dans la maison de M. Marin, marchand de vins, place d'Aumont, 33.

Après avoir soulevé le contrevent avec une barre de fer, ils ont brisé une vitre, et, lestés comme des chats, se sont introduits dans la maison. Une fois entrés, ils se sont mis à l'œuvre.

Le comptoir renfermait une somme de 42 à 45 fr. en billon et le porte-monnaie du fils de M. Marin. Dans ce porte-monnaie il n'y avait qu'une petite somme.

Fort heureusement, la veille, M. Marin, avait retiré la plus grande partie de la recette de la journée. Les voleurs ont forcé le comptoir et ont emporté le tiroir et l'argent.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA CHANSON DU RUISSEAU

II

Pourtant elle s'était rendue un matin au plus prochain village, sur l'ordre de sa mère, qui l'avait envoyée prendre des nouvelles d'une grande tante infirme et clouée dans son lit. Nanon, qui devait s'attendre à passer pour le moins deux heures auprès de la pauvre Thérèse, à l'entendre conter ses misères et à lui dire par le menu toutes les histoires du petit bourg, Nanon, en fille laborieuse, avait emporté sa quenouille... Car il lui était aisé, presque agréable de filer tout en se perdant dans ses songes. Il semble qu'un mouvement des doigts régulier, machinal, favorise l'essor de l'esprit. Un homme de talent et d'esprit, parmi nos plus brillants confrères, l'a fait remarquer avant nous, en demandant combien de pensées, de rêves, de désirs, tiennent entre deux coups d'aiguille.

Donc, quand Nanon s'en revint vers quatre heures, un peu lasse des vieilles histoires et des doléances de la tante Thérèse qui, à dire vrai, n'étaient pas faites pour l'égayer, elle tenait, tout en

Ce matin, le tiroir a été retrouvé dans le chautier de M. Voisin, cour des Prés.

Les auteurs de ce vol sont encore inconnus. (Journal d'Indre-et-Loire.)

NANTES.

M. le ministre de l'intérieur est arrivé mercredi matin à Nantes, par le train express de 5 heures 55.

En descendant du train, M. Waldeck-Rousseau s'est fait conduire aussitôt chez M^{me} Waldeck-Rousseau, mère, rue Dugommier.

UN ENFANT AU MILIEU DES RUINES.

La commune de Thénezay (Deux-Sèvres) vient d'être le théâtre d'un accident étonnant.

Une maison en construction vient de s'écrouler, entraînant avec elle les deux maisons contiguës. Dans une de ces maisons se trouvaient la femme Chaigneau et ses deux enfants, âgés de 12 et de 3 ans. Au premier craquement, la femme à peine vêtue, suivie de son fils aîné, se sauva par la fenêtre; ils sont protégés l'un et l'autre par le plancher qui, en s'effondrant, a formé comme une voûte sur leurs têtes.

À peine sortie des décombres, la pauvre mère s'écrie que son fils est au milieu des ruines.

Aussitôt et n'écoulant que leur courage, le sieur René Macoin, le maréchal-des-logis de gendarmerie Barbot, les gendarmes Goyer, David, Saurin et plusieurs autres personnes se précipitent dans les ruines et sont assez heureux pour arriver jusqu'à l'enfant qui respire encore, mais qui se trouve pris dessous des pièces de bois qu'ils sont obligés de scier pour le délivrer. Enfin l'enfant est débarrassé et retiré sain et sauf de cette position.

NOYÉ DANS UNE CHAUDIÈRE D'EAU BOUILLANTE. — Le 22 novembre, un accident épouvantable qui montre une fois de plus qu'on ne saurait trop surveiller ses enfants, est arrivé à Saint-Loup (Deux-Sèvres). Un tout jeune enfant, à peine avait-il quatre ans, le petit Lacherade, est tombé dans une chaudière d'eau bouillante, pendant que ses parents étaient à leurs occupations non loin de là. Aux cris poussés par l'enfant, on est arrivé; mais les brûlures étaient des plus graves, et quelques heures après le pauvre petit expirait au milieu d'atroces souffrances.

Association Artistique d'Angers

Dimanche 2 décembre 1883, à 1 heure 1/2 très-précise, 180^e CONCERT POPULAIRE (7^e de l'abonnement). — Avec le concours de M. GRANDVILLE, ténor de l'Association artistique.

1^o Symphonie héroïque (3^e). Beethoven. Allegro con brio. Marche funèbre. Scherzo. Finale.

2^o Fragment d'un opéra inédit. J. Bordier. A Ouverture. B Air de ténor, chanté par M. GRANDVILLE. (1^{re} audition).

traversant le bois, sa quenouille dressée sur sa hanche, et de ses doigts menus tournait de temps en temps le fuseau qui se balançait, remontait, descendait, tournoyait et se balançait encore, avec un susurrement très-doux, un petit bruit léger.

Tout en marchant et en filant, la pauvre Nanon était triste... Et cependant, autour d'elle, quel beau bois ! quel beau jour !

Pourtant le ciel bleu ne se voyait guère, à travers l'épaisseur des branches, qui, çà et là, laissaient apercevoir à peine une fraîche échappée d'azur pâle, au milieu de leur réseau vert. Le soleil, à demi voilé aussi, se montrait néanmoins assez pour mettre un étroit ourlet d'or autour de chaque feuille, et de grandes plaques lumineuses sur les vieux troncs moussus, où la vigne sauvage attachait ses vrilles folles, et le lierre ses grappes de baies noires et son feuillage de velours en ondoyants festons. Le gazon, au ras du sol, était doux sous les pieds, tant il était recouvert d'herbes fraîches et duveté de mousse.

Les oiseaux, à cette heure, avaient fini leur chanson du matin, et leurs gentils bonsoirs du crépuscule ne commençaient point encore. Seulement, de temps à autre, un petit cri léger, le froissement très-doux d'une branche se ployant, puis se relevant avec un frémissement d'ailes, annonçaient que quelqu'un de ces jolis habitants des grands arbres avait aperçu la jeune fille et s'éloignait à son

3^o Danse Macabre, poème symphonique. C. Saint-Saëns. — Le solo de violon par M. H. Thibaud.

4^o Air de Freischütz (Robin des Bois). Weber.

5^o Polonaise. B.-L. Colomer. (Envoi de l'Association départementale des compositeurs de musique, professeurs, artistes, exécutants et amateurs; président, M. E. Pessard). 1^{er} prix du concours de 1881 (1^{re} audition).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave Lelong.

Faits divers.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE. — La souscription publique ouverte le 26 novembre courant à 600,000 obligations foncières a donné les résultats suivants :

935,000 obligations ont été souscrites en titres libérés ;

505,000 en titres non libérés.

Un droit de préférence ayant été réservé aux souscripteurs d'obligations libérées, les 600,000 obligations formant l'emprunt seront réparties exclusivement entre ces souscripteurs, suivant un barème qui sera très-prochainement publié.

FAUSSES HUITRES. — Nous lisons dans la Guienne :

« Jusqu'ici, l'huître avait échappé aux fabricants.

» La cherté de ce coquillage, qui vaut de l'or, a suscité de faux-monnayeurs en huitres.

» La fabrication de la chair d'huître s'imite par mille moyens qui peuvent être malpropres, mais on n'y connaît rien, à moins d'être né dans la partie.

» La couleur se donne avec du cuivre. Mais la difficulté, c'est de faire adhérer l'huître imitée à la vieille dans laquelle on la plaçait, « la soudure », comme disent les spécialistes de cette fabrication.

» Ah ! la soudure, elle a donné du mal à trouver. Enfin, à la suite de veilles laborieuses, un des chercheurs y est arrivé. Il a composé une colle spéciale qui se fixe en même temps sur la chair humide et sur la nacre de la coquille et qui prend la solidité du cartilage. C'a été un coup de fortune pour l'inventeur.

» Aujourd'hui, il y a des ateliers d'huîtres, des huîtreries, tout comme des ateliers de chaussures, de boutons ou de capsules, des capsuleriers. On les expédie à Paris, naturellement.

» Ce sont des jeunes filles qui mettent la dernière main aux huitres. Ce sont leurs doigts effilés qui font la fameuse soudure. C'est gracieux, mais malhonnête.

LES NOUVEAUX JOUETS. — Parmi les nouveaux jouets qui vont être mis en vente pour les étrennes de 1884, signalons un danseur électrique qui se tremousse sur un minuscule tambour, grâce à l'action d'une toute petite pile; un canard qui mangera du grain tout seul, en agitant le cou. Le

grain, retiré de son estomac, pourra servir indéfiniment.

Parmi les jouets tout à fait bon marché, il y a la couleuvre, qui siffle toutes les fois qu'on lui pince la queue; la boîte à musique, imperceptible orgue de Barbarie, qui ne coûtera que 4 fr. 50 et jouera l'air en vogue dans les cafés-concerts :

C'que mon oncle dit la nuit.

**

Pendant que Paris troque son macadam contre des pavés en bois, quelques villes d'Amérique songent à remplacer par des pavés en papier comprimé les cubes de sapin qui garnissent le sol de leurs rues.

Les Yankee font déjà des fûts en papier (invention française), des roues de wagons en papier (invention belge); le nouveau pavé a été imaginé par un citoyen d'Indianapolis, originaire de Moravie (Autriche). Le papier, réduit en pâte, est imperméabilisé dans toute sa masse par un procédé chimique, et comprimé dans la forme voulue par de puissantes machines. C'est un nouveau débouché pour les éditeurs.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 3 décembre 1883,

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Michel Carré et Jules Barbier, musique d'Ambroise THOMAS.

Distribution :

Wilhem Meister..... MM. Grandville.
Lothario..... Poitevin.
Laërte..... Constance.
Jarno..... Ch. Isaac.
Antonio..... Allain.
Philine..... M^{mes} Marie Garcia.
Mignon..... C. Poyard.
Frédéric..... Z. Bonnaud.

Le prince de Tiefenbach, M. Plébat. — Le duc de Roseberg, M. Carroll. — Aloysius, M. Faucheu. — Zafari, M. Guilbert.

La duchesse de Roseberg, M^{me} Allain. — Première servante, M^{me} Faucheu.

Bohémien, comédiens, seigneurs et dames, bourgeois, paysans, paysannes.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

*La Chlorose et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier de Felt
BRANVAIS. Celui-ci renvoie
au sang appauvri la coloration
qu'il a perdue par la
maladie.*

Dépôt à Saumur : M. D'HUY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

approche, ou bien, s'il se sentait plus brave, se penchait pour la voir passer.

La petite Nanon, qui ne manquait ni de cœur ni de goût, trouvait beau le grand bois désert, et le préférait de beaucoup à la route blanche brûlée de soleil, même à la place du village. Pourtant cela ne l'empêchait pas de soupirer, en songeant aux heureux qui vivaient à Paris.

— Et pourquoi donc, moi, ne ferais-je pas comme tant d'autres ? n'irais-je pas aussi ? — se disait-elle. — Quand ma mère aura pour l'aider, avec ma grande sœur, Catherine sa bru, ne pourra-t-elle point se passer de moi et me laisser partir pour la ville ?... Une fois que je serai là, je deviendrai habile, gracieuse et belle... Dès que je me trouverai en repos et en paix, dans ce beau et brillant Paris, que de choses je pourrai avoir à admirer, à apprendre, à faire !... Comme Madeleine, je porterai chapeau, je me mettrai à repasser... Quelles jolies toilettes j'aurai alors, et qu'il me sera doux de laisser mon bonnet, mes sabots au village !

C'était en arrivant au coin du bois que Nanon se parlait ainsi. Là passait, murmurait un ruisseau, assez large et profond, qu'il fallait traverser sur deux étroites planches pour arriver à l'autre bord, où, à travers les champs, le sentier s'enfonçait.

Rien de frais et de pur comme ce ruisseau, même en été; si clair, si transparent qu'on eût dit un cristal liquide, avec un fond de sable doré aux

petits grains très-fins et très-doux, et de belles franges d'herbes folles, qui balançait à sa surface leurs aigrettes menues et leurs panaches verts. Puis, un peu en avant des planches, se dressaient, dans le lit étroit, tout au fond, deux ou trois grosses pierres éboulées, d'un gris bronzé, vêtues de mousses, bien qu'elles fussent d'ailleurs éternellement lavées par les filets d'eau limpide qui jaillissaient tout alentour.

Et le ruisseau, qui voulait aller, courir, couler plus vite, s'irritait de rencontrer cet obstacle en passant. Il murmurait, il chantait, il se plaignait, il grondait, il bouillonnait en se heurtant contre les pierres. Et de ce petit tourbillon, d'où rayonnaient incessamment de larges cercles d'écume blanche, s'élevait un bruit confus et doux qui prenait, dans ce silence et cette solitude, tout le charme d'une musique et l'accent ému d'une voix.

Comme Nanon, pour traverser le pont, posait son petit pied nu sur l'un des bouts de la planche, elle s'arrêta toute surprise et se pencha pour écouter. Le murmure de l'eau semblait être, ce jour-là, plus pénétrant, plus distinct et plus fort que de coutume. Il y avait comme des paroles, des prières, des plaintes, dans son bouillonnement rapide. Et la fillette comprenait, — chose étrange ! — ces langages, ces voix.

(A suivre.)

ETIENNE MARCEL.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 NOVEMBRE 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.		Clôture précé.	Dernier cours.	
3 %	76 95	77 25	Est	700	700	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	510	510
3 % amortissable	78	78 20	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	502	Est	353	352
4 1/2 %	104 90	104 65	Midi	1095	1110	— 1865, 4 %	508	510	Midi	360	361
4 1/2 % (nouveau)	106	106 20	Nord	1720	1732 30	— 1869, 3 %	395	395	Nord	337	340
Obligations du Trésor	505	501	Orléans	1250	1260	— 1871, 3 %	387 25	387	Orléans	355	357
Banque de France	5275	5310	Ouest	740	765	— 1875, 4 %	495	497 50	Ouest	354	358 50
Société Générale	485	485	Compagnie parisienne du Gaz	1290	1305	— 1876, 4 %	492 50	493	Paris-Lyon-Méditerranée	355	357
Comptoir d'escompte	902 50	905	Canal de Suez	2050	2090	Bons de liquid. Ville de Paris	511	513	Paris-Bourbonnais	350	353
Crédit Lyonnais	521 25	523 75	C. gén. Transatlantique	485	485	Obligations communales 1879	425	430	Canal de Suez	555	558 75
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1190	1210				Oblig. foncières 1879 3 %	423	427			
Crédit de France	14	13 50									
Crédit mobilier	320	317 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'État (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1885)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes										
6	45										
8	56										
1	25										
3	32										
7	15										
10	36										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.
3 heures	26 minutes										
8	21										
9	37										
12	48										
4	44										
10	24										

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication, En l'étude, le dimanche 2 décembre 1885, à midi,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés, Appartenant à M. ALZON.

Commune de Saumur.

- UNE MAISON, située au Petit-Puy, commune de Saumur, comprenant deux chambres basses, deux chambres hautes, grenier au-dessus, cave, pressoir et jardin d'une contenance d'environ 3 ares, le tout joignant la route et M. Bougreau, chemin entre.
 - Vingt-deux ares de vigne, en Chappe-Noire, commune de Saumur, joignant M. Stears et M. Mabileau.
 - Vingt-deux ares de vigne, en Chappe-Noire, même commune, joignant MM. Bouton et Mabileau. Commune de Souzay.
 - Quatre ares 12 centiares de terre, au Bois-Joubert, commune de Souzay, joignant M. Coyer.
 - Six ares 87 centiares de bois, à la Palaine ou le Bois-Joubert, même commune.
 - UNE PETITE MAISON, située au Haut-Bout, même commune, comprenant chambre, grenier au-dessus, cave, cur, pressoir et jardin d'environ 2 ares, le tout joignant M. Coyer.
 - Huit ares 25 centiares de vigne, sur les Bournais, même commune, joignant MM. Gilbert et Duvalon.
 - Huit ares 75 centiares de terre, à la Palaine, même commune, joignant MM. Manon et Moussard.
 - Sept ares 50 centiares de vigne, aux Palaines, même commune, joignant MM. Coyer et Charreau. Commune de Parnay.
 - Deux ares 25 centiares de terre, à la Boissière, commune de Parnay.
- S'adresser, pour tous renseignements, à M^e GAUTIER, notaire.

M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire), demande un 1^{er} clerc.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX DU GÉNIE

A exécuter dans la place de Saumur, Pendant les exercices 1884, 1885, 1886, 1887, 1888 et 1889.

L'ADJUDICATION aura lieu, sur soumissions cachetées, le **vendredi 21 décembre 1885**, à 2 heures du soir, à la Mairie de Saumur.

On pourra prendre connaissance du bordereau des prix et de tous les documents relatifs à cette adjudication, tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de 8 à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir, au bureau du Génie, place du Chardonnet. (772)

Agence des Ventes et Locations L. RENARD

ANCIEN NOTAIRE, 56, rue de Bordeaux, Saumur.

AGENCE SPÉCIALE

Pour la location, la vente et la gestion des maisons, châteaux, villas, propriétés et pour la cession des fonds de commerce.

A VENDRE: 2 maisons et leurs dépendances, situées l'une rue du Collège, et l'autre rue de la butte des Moulins.

Placements de fonds. Recouvrements de toute nature. Consultations gratuites.

S'adresser audit M. RENARD, sous-directeur du Crédit Foncier de France, agent général de l'Union, compagnie d'assurances sur la vie humaine.

CIDRE EXQUIS

(Garanti 230 litres, 15 francs).

MAUGET, propriétaire à Nozay (Loire-Inférieure). (714)

A VENDRE plusieurs couples de FAISANS (communs, argentés et de Mongolie). S'adresser à M. LE PELLETER, au château de Salvort, à Neuillé.

OBJETS D'ART et ANTIQUITÉS

LIVERANI

45, Rue Saint-Jean, Saumur.

Bas-reliefs en bronze, Plaques et Statuettes de Gian Bologna, Miniatures sur soie et ivoire, Peintures sur toile et cuivre de la vieille école Italienne, Miniatures sur cuivre de Guido Reni.

Glaces, Petits Meubles à bijoux ébène et ivoire, Terres cuites et Groupes en marbre vieux jaune, Faïences d'Urbino, Monte Lupo, Savona, Pesaro, Bertinora, Delft et Faenza, Coupo cristal de Murano, près Venise, Broderies sur soie, Velours de Gènes, Brocates, Tapisseries de soie, Point Hongrois, vieux Effilés Renaissance avec sujets, Dentelles de Venise, Milan, Naples et Point d'Espagne, Voiles de fauteuils en dentelle ancienne, Nappes avec entre-deux effilés dans la toile.

Tous ces Objets, achetés séparément et choisis avec soin, ont été trouvés principalement dans les monastères, les vieux châteaux et chez quelques habitants de la campagne.

AUTHENTICITÉ GARANTIE.

Le Magasin d'Antiquités est ouvert de 1 heure à 5 heures, dimanches et fêtes exceptés.

LIQUIDATION

Par suite de cessation de commerce, LAINES ET MERCERIE

A VENDRE, en détail ou par lots importants, une très-grande quantité de laines filées en pelotes, toutes nuances, et un choix important d'articles de mercerie.

Il sera fait un rabais considérable sur les prix de facture.

S'adresser à M. GUIHAL, syndic de faillites à Angers, rue Lenepveu, n° 13. (775)

A VENDRE

très-bonne et forte JUMENT NORMANDE, baie, 3 ans, propre à toute espèce de service.

S'adresser chez MM. BRUNET et PINET, à Saumur. (723)

ÉCOLE DE DRESSAGE

Du DORAT (Haute-Vienne).

Vente de Chevaux

A VENDRE

20 CHEVAUX de selle Et d'attelage DE 3 A 8 ANS, DE 1^{er} 40 A 1^{er} 60.

La liste détaillée sera envoyée aux personnes qui en feront la demande à M. le Directeur de l'École de Dressage du Dorat (Haute-Vienne).

Plusieurs de ces chevaux n'étant pas en permanence à l'École, il est indispensable d'écrire quelques jours à l'avance à M. le Directeur, en lui désignant l'espèce de chevaux qu'on désire.

Il est toujours préférable de choisir, pour visiter les chevaux, le 13 de chaque mois, ou le 14 quand le 13 se trouve un dimanche ou jour de fête.

ÉTUDE DE LA RELIGION

PETITS TRAITÉS OFFERTS A SES PAROISSIENS

Par M. l'abbé MÉRIT.

Chanoine honoraire d'Angers, Curé de Saint-Pierre de Saumur.

En vente, à Saumur, chez P. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir, et DEZE, libraire, rue Saint-Jean.

Thés CHOCOLAT Vanille

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr.; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, ALLORY, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

CHEMISERIE SPÉCIALE

Sur mesure et confectionnée.

Chemises cretonne sans apprêt (sur mesure) façon très-soignée, devant, col et poignets en toile: 7,50 — 8,50 — 9,50 — 10,50 — 12 fr.

On peut m'envoyer un modèle, je me charge de faire exactement conforme.

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans

SAUMUR

Grand assortiment de Chemises toutes faites pour hommes et enfants — Bonneterie Française et Anglaise — Cravates de toutes formes — Foulards — Mouchoirs — Faux-Cols et Manchettes — Barettes et Jarretières — Porte-monnaie — Boutons de manchettes et Tibis pour chemises.

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de Parfumerie (marques garanties) vendue à prix réduits.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur, 18

LE MAIRÉ,